

ARRETE MINISTERIEL N. 2.2./CAB.MIN/MINES/01/2014 DU. 1.0.5.3 2014 PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N° 13039 A LA SOCIETE MINIERE DE DEVELOPPEMENT

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10 alinéa 1^{er} littera a, 12, 45, 56 et 57 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er};

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Considérant la demande de Permis de Recherches N°KIN/20120203/090300 introduite par la SOCETE MINIERE DE DEVELOPPEMENT en date du 03 février 2012 et les pièces requises y jointes ;

Considérant que le Permis de Recherches sollicité empiète totalement sur la superficie couverte par la ZRG 00084 ;

Site Web: www.mines-rdc.cd Email: info@mines-rdc.cd



Sur avis défavorable du Cadastre Minier;

ARRETE:

Article 1er:

Il est refusé à la **SOCIETE MINIERE DE DEVELOPPEMENT**, ayant son siège social sis avenue Panda n° 7988, Ville de Lubumbashi, Province du Katanga, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2:

La **SOCIETE MINIERE DE DEVELOPPEMENT** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 1 FEB 2014

Martin KABWELULI

AMPLIATIONS:

	Cabinet du Président de la République		: 1
	Cabinet du Premier Ministre		: 1
	Cabinet du Ministre des Mines		: 2
•	Secrétariat Général des Mines		: 1
	Cadastre Minier		: 1
•	CTCPM		: 1
•	SAESSCAM		: 1
•	Direction des Mines		: 1
•	Direction de Géologie		. 1
•	Direction des Investigations		. 1
•	Direction chargée de la Protec. De l'Enviro.		: 1
•	Div. Prov./ des Mines & Géologie du ressort		: 1
•	SOCIETE MINIERE DE DEVELOPPEMENT	:	<u>: 1</u>

14

Site Web: www.mines-rdc.cd Email: info@mines-rdc.cd